

Conseil municipal du 22 janvier 2015

Présentation de l'appel à projet « territoire zéro gaspillage/zéro déchet » et des rapports du Sycotm et de la ville sur la gestion des déchets

Stéphane Prat – Adjoint à l'écologie urbaine et à la transition énergétique

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Notre assemblée doit débattre ce soir de deux délibérations qui concernent la gestion des déchets. J'ai volontairement souhaité regrouper ces deux délibérations sur un seul Conseil municipal parce que la question des déchets, tant en terme de collecte que de traitement, est une question qu'il convient d'aborder dans sa globalité. La récurrence de cette question dans nos débats que ce soit au sein de cette assemblée, dans les tribunes du journal municipal ou à l'occasion de discussion avec nos concitoyens témoigne de l'importance de cette thématique dans notre commune... La présence de la plus grosse usine d'incinération d'Europe n'y est évidemment pas étrangère.

J'en profite pour rappeler avec force la décision prise par ce conseil municipal, de refuser la construction d'une unité de méthanisation avec tri-mécano-biologique lors de la reconstruction du centre de traitement Ivry-Paris XIII. Je le rappelle d'autant plus que le projet de loi sur la Transition énergétique et pour la

croissance verte déconseille ce mode de traitement des déchets dans son article 19.

La première des délibérations que je vous soumetts ce soir est relative à la validation d'un appel à projet gouvernemental ayant pour intitulé « territoire zéro gaspillage, zéro déchet » auquel notre commune a répondu.

Si notre projet venait à être retenu parmi les 20 territoires zéro gaspillage, zéro déchet, cela permettrait de donner un sérieux coup d'accélérateur à notre politique de gestion et de prévention des déchets. Dans la réponse à cet appel à projet que nous avons envoyé porte l'objectif de rendre notre territoire plus économe en production de déchets non valorisable...

Le Syctom s'est proposé d'être le porteur des projets élaborés par les collectivités adhérentes. Outre Ivry on retrouve donc 5 autres collectivités territoriales dont la ville de Paris et d'importantes communautés d'agglomérations (Est Ensemble et Grand Versailles).

Malgré notre opposition au Syctom sur le sujet du TMB-méthanisation, nous partageons l'objectif commun de réduire la production de déchets sur son territoire, ce qui inclut donc notre commune. Avec cet appel à projet nous donnerions le sentiment de faire un premier pas en direction de l'économie circulaire. C'est une politique globale qui doit être mise en place.

Le cas de la rénovation urbaine de la cité Gagarine l'a démontré : en politique il faut toujours avoir un plan B. C'est pourquoi, si malgré sa qualité notre projet venait à ne pas être retenu parmi les territoires « zéro gaspillage, zéro déchet », il ne nous faudrait pas pour autant baisser les bras mais au contraire nous mobiliser politiquement pour instaurer les conditions nécessaires à la transition écologique de notre territoire.

Les orientations présentées dans le document que vous avez en annexe sont celles d'une politique ambitieuse. Nous solliciterons donc des financements auprès du Sycotom à ce titre. En effet, nous avons pu constater lors du dernier comité syndical du Sycotom que sa ligne budgétaire consacrée à la prévention des déchets était largement sous-utilisée. Plus d'1,5 millions d'euros étaient inscrit mais seuls 40% de ces crédits ont été utilisés l'an dernier. Cette volonté politique doit également s'appuyer, en ces temps de disette budgétaire, sur un concept renforcé de sobriété financière et d'optimisation de la dépense publique et avec mon collègue Mehdy Belabbas, nous avons commencé à travailler à cette question.

L'attente de nos concitoyens sensibles à cette question est forte. Aussi je m'engage à inviter dans les meilleurs délais tous les acteurs concernés par cette thématique et ayant la volonté de faire bouger les lignes à une table ronde pour étudier la faisabilité de nos engagements. .

La seconde délibération de paquet « déchets » concerne le bilan d'activité du Syctom pour l'année 2013. Je vais vous épargner le détail des chiffres évoqué dans l'exposé des motifs que l'administration vous a transmis (et que je remercie pour cet excellent travail).

J'en profite néanmoins pour souligner qu'il serait utile de présenter dans un avenir proche, que ce soit à cette assemblée mais également aux Ivryennes et Ivryens en quoi consiste le projet de reconstruction de l'usine.

Je terminerais cette intervention en développant quelques réflexions sur le service communal des déchets.

L'élimination des déchets est une compétence municipale, qui gère l'organisation de la collecte et toutes les actions de prévention et d'information qui s'y rattache, notamment en matière de collecte sélective.

Je souhaite plus particulièrement m'attarder sur la question de la prévention. Depuis 2009, notre commune est liée à l'ADEME par une convention pour la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets et sa réalisation. La mise en œuvre d'un certain nombre d'actions de ce programme connaît un succès grandissant. Je pense notamment au développement des composteurs individuels et collectifs qui reste, pour l'instant la solution la plus efficace pour éliminer nos bio-déchets (soit environ 30% de nos poubelles).

Nous venons d'entrer dans la cinquième et dernière année de ce plan qui est un véritable outil afin d'organiser les actions de prévention. J. Je souhaite néanmoins souligner l'importance particulière que revêtent 3 actions qui sont nouvelles parmi les 15 actions : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place des couches lavables et l'éco-exemplarité de la collectivité. Ces actions phares seront déclinées par différents axes de travail et d'orientation. Au final, un bilan sera fait en fin d'année d'évaluer tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, ses résultats. Etant donné l'ampleur des enjeux écologiques et financiers de ce plan, je vous invite bien évidemment à assister à ce comité de suivi lorsqu'il sera inscrit à l'agenda municipal.

Pour rejoindre la discussion que nous avons eu à propos de la motion sur les finances publiques en début de conseil, je voudrais signaler que nos agents du service environnement déchet donnent le meilleur d'eux mêmes et ce alors que le service est en sous-effectif.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à voter en faveur de ces deux délibérations.

